



Assemblée générale du samedi 19 juin 2021

L'assemblée générale débute à 09h30, par vidéoconférence

Composition de l'Assemblée Générale

Sont présents pour le Conseil d'Administration :

Mesdames Isabelle **DEL RUE**, Marie-Thérèse **JOLIET** et Claire **PORPHYRE**, ainsi que Messieurs Jean-Pierre **DEL CHEF** (*Président*), Michel **COLLARD** (*Trésorier général*), Salvatore **FARAONE**, Alain **GEURTEN**, José **NIVARLET** (*vice-président*), Bernard **SCHERPEREEL** (*Secrétaire général*).

Pour les délégations provinciales des parlementaires :

Bruxelles-Brabant wallon (6 représentants/6)

Messieurs Jean-Louis **Degreef** (avec procuration de Claude Dujardin), Patrick **Gillard**, Yves **Lamy**, Laurent **Monsieur** (avec procuration de Michel Loozen), Fabien **Muylaert** et Yves **Van Wallendael**.

Hainaut (8 représentants/8)

Madame Catherine **Grégoire**, Messieurs Fabrice **Appels** (+ procuration de Jacques Lecrivain), Robert **Appels**, André **Dupont**, Michel **Fohal** (+ procuration de Pascal Lecomte) et Jean-Marie **Raquez**.

Liège (7 représentants/9)

Mesdames Sylvana **Cerrone** (avec procuration de Marcel Dardinne), Chantal **Gerardy** (avec procuration de Jean-Marie Bellefroid), Messieurs Claude **Germay**, Alain **Grignet**, Michel **Halin** (+ procuration de Jean-Pierre Lerousseaux) et Michel **Lejeune**.

Luxembourg (2 représentants/3)

Monsieur Jonathan **Sauvey** (+ procuration de Paul Groos).

Namur (4 représentants/4)

Madame Catherine **Nicolas**, Messieurs Philippe **Aigret**, Pascal **Henry** (avec procuration de Pascal Herquin) et Gérard **Trausch**.

Le président ouvre la séance à 9h30

Hommage aux défunts

Avant d'entamer les travaux de l'assemblée générale, le secrétaire général cite la liste des personnes disparues depuis l'assemblée générale du 27 mars 2021 :

Monsieur Alberto VULTAGGIO, époux de madame de Geest Jacqueline, secrétaire du club Spirou Basket Jeunes.

Madame Danny CAZZOLATO, ancienne joueuse en D1 dames au Spirou Monceau, assistante coach des équipes nationales jeunes et coach de plusieurs clubs de la région de Charleroi. Elle était également la compagne de Mr Gérard BEURLET, conseiller technique au Spirou pont-de-loup.

Monsieur Michel FRIGO, coach à l'US Vieux-Campinaire EBC

Monsieur Basile CHATELAIN, joueur au BF Montagnard, compagnon de Cloé Duhant, joueuse au BF Montagnard

Monsieur Georges GILLON, ancien membre du conseil d'administration et président du Royal Spa BC de 1982 à 1994

La maman de l'arbitre Danièle MERCERON

Monsieur Alexandre DEGRANGE joueur qui faisait partie de l'Est Belgium basket Development Academy.

Madame MATHUES, sœur de l'arbitre Cédric MATHUES

Monsieur DAHMOUN, ancien joueur de Haneffe et Waremme

Monsieur MONTANUS, coach dans de nombreux clubs de la province de Liège

Monsieur PIEDBOEUF, ancien joueur de Jupille.

Monsieur Albert WILMOTTE, père de Patrick WILMOTTE, ancien joueur au RBC Sainte Walburge

Le beau-père de Sabine HENRARD, ancienne joueuse du BBC Oreye

Monsieur Jean HENRARD, ancien secrétaire du club RUS Mariembourg.

Monsieur Albert MASSART, papa de Guy MASSART, sélectionneur provincial et coach gembloutois.

Monsieur Bronislaw BRUS, papa de Candice, joueuse au BC Boninne.

Monsieur Philippe SONVEAUX, membre fondateur et ancien président du BC Loyers, ancien membre du comité provincial de Namur et papa de Dominique, arbitre provinciale et grand-père de Benoît, Olivier et Alexandre PÉCHEUX, anciens arbitres provinciaux

Préambule

Jean-Pierre Delchef (président) : bonjour à toutes et à tous et bienvenue à cette assemblée générale une nouvelle fois en distancielle. Le secrétaire général me confirme que toutes les personnes conviées ont rejoint la réunion et au siège fédéral, nous sommes cinq : Véronique Laurent, Pierre Thomas, André De Leener scrutateur qui veillera à la bonne évolution de la procédure d'élections, Bernard Scherpereel et moi-même. Il est frustrant de ne pas pouvoir vous voir mais au moins on peut s'entendre et l'ambition est de pouvoir remplir nos obligations statutaires par la clôture de la saison 2020-2021.

30.06.01 – 19.06.2021 : cela fait juste 20 ans que l'AWBB a été créée dans les conditions que les plus anciens d'entre vous connaissent encore. On aurait pu écrire un livre reprenant l'essentiel de nos activités

des 20 premières années rappelant les défis que nous avons décidé ensemble de relever et surtout dans le cadre de notre esprit festif, pouvoir fêter ces 20 ans de la plus belle manière que ce soit.

Mais ce sera pour plus tard, dès que nous aurons la possibilité de nous revoir, étant entendu que les décisions du CodeCo d'hier, qui seront confirmées par la ministre des sports, nous permettront de lever toutes les interdictions dès le 16 juillet prochain.

Je vous propose d'entamer nos travaux en saluant la présence, outre des parlementaires et des membres du conseil d'administration, des invités :

Messieurs José Lauwerys. Président du comité provincial de Namur,
Jean-Pierre Mespouille, membre du département championnat Basketball Belgium,
Patrick Flament et Jean-Pierre Vanhaelen, candidats au conseil d'administration.

1. Contrôle des pouvoirs des parlementaires

Le quorum est atteint : majorité simple 14/27, majorité des 2/3 : 18/27.

Le secrétaire général rappelle les modalités de demande de parole et de vote sur les textes.

2. Rapport annuel du conseil d'administration et de ses commissions

2.1. Rapport annuel du conseil d'administration

Jean-Pierre Delchef (président) : avant cela, je voudrais remercier les membres du conseil d'administration, qui ont dû prendre un certain nombre de décisions, malgré le fait que nous n'avons pas eu de compétition.

Gérard Trausch (Namur) : je désire d'abord féliciter les membres du conseil d'administration pour le suivi efficace et les initiatives de relance proposées aux clubs durant cette saison particulière. Je voulais retenir aussi le travail d'information assuré par l'AISF et son directeur. Dans le tableau au point 4, je relève à la page 2 que le conseil d'administration compte 10 membres présents or il y en a que 9. Je suis un peu étonné que les présences mentionnent 10 personnes.

Bernard Scherpereel (secrétaire général) : le 10eme membre est Patrick Flament, la mention de son nom est due au fait qu'il était membre du conseil d'administration jusqu'au 30/06/2020 et a donc compté 3 présences à ce moment-là. Il était logique de le mentionner.

Plus de questions

Votes :

VOTES	6	8	7	2	4	27
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	6	4	7	2	4	23
<i>Contre</i>	0	2	0	0	0	2
<i>Abs.</i>	0	2	0	0	0	2
<i>Majorité simple >14</i>					Résultat	OUI

Michel Fohal (Hainaut) : l'abstention est liée au fait que le conseil d'administration fait voter son rapport en premier lieu, selon les textes du Règlement d'Ordre Intérieur. Néanmoins il y a par après le vote des départements qui agissent pour son compte et qui pourraient entraîner de la part de certains parlementaires des votes négatifs. Et en fonction de cela, on estime devoir répercuter cela sur le vote du conseil

d'administration, qui a couvert certaines actions de certains départements. Cela explique les abstentions du Hainaut.

Jean-Pierre Delchef (président) : on répondra brièvement que d'une part, on a appliqué les statuts et nous espérons que vous n'allez pas nous en tenir rigueur. D'autre part, sur la base des dispositions actuelles, il convient et c'est prévu dans le Règlement d'Ordre Intérieur, de voter en deux temps. D'une part de manière générale pour l'action du conseil d'administration, et ensuite pour les actions spécifiques de chaque département. Certains que vous avez préparé l'assemblée générale comme il se doit, on est convaincu que votre position est déjà arrêtée pour les rapports de départements.

S'il faut revoir cela, on peut le faire et dans le cadre d'une refonte générale de l'organisation des assemblées générales, on sait qu'il y a des points qui ne devraient plus figurer à l'ordre du jour, puisqu'ils font partie de la gestion quotidienne et qu'un retour à l'assemblée générale semble inutile.

En définitive, au lieu d'avoir un contrôle a priori, inutile, on devrait privilégier un contrôle a posteriori dans le cadre d'un rapport d'activités.

2.2. Rapport annuel de la commission informatique

Pas de questions

VOTES	6	8	7	2	4	27
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	6	5	0	2	4	17
<i>Contre</i>	0	1	7	0	0	8
<i>Abs.</i>	0	2	0	0	0	2
<i>Majorité simple >14</i>				Résultat		OUI

Catherine Grégoire (Hainaut) : Bonjour à tous. Je tiens tout d'abord à remercier les personnes qui se sont investies dans ce projet ambitieux et nécessaire pour l'évolution de notre sport.

Je remercie en particulier Pierre Thomas pour ses présentations aux différentes provinces et pour sa grande disponibilité pour me donner des explications complémentaires.

Le projet nous est annoncé comme prêt. Cependant, il semble que certaines fonctionnalités sont encore en cours de développement (sélection limitée aux joueurs qualifiables, ...) et que certaines procédures complémentaires ne sont pas encore déterminées (vérification des identités, des certificats médicaux, ...).

Il a été dit aux clubs qu'une connexion internet à la salle n'était pas indispensable, dans la mesure où les matchs peuvent être téléchargés préalablement. Cependant, une absence de connexion pourrait poser problème : en cas de bug ou de panne matérielle, les données pourraient être irrécupérables (car non synchronisées) et le match interrompu (dans les contextes tendus que l'on peut imaginer). Des solutions peuvent être trouvées mais ne le sont pas encore à ma connaissance.

Dans beaucoup de clubs, les conditions seront remplies (environnement, finances, compétences, ressources humaines).

J'aimerais cependant attirer votre attention sur la réalité de certains « petits » clubs. Ils ne sont pas majoritaires, mais j'y mets des guillemets car je pense que leurs membres ont également le droit de pratiquer le basket. Leur réalité, c'est parfois des salles vétustes (à la limite de l'insalubrité), des moyens financiers très réduits, peu de bénévoles (attention à la fracture numérique !).

Il m'est arrivé un jour, en déplacement, de devoir fournir moi-même une feuille de match pour que nous puissions jouer. Je me rappelle également d'un coach en P4 qui ouvrait la salle, lavait les maillots, préparait la feuille de match et tenait la buvette à la mi-temps...

J'ai beaucoup de difficultés à imaginer que tout se passe bien partout dès la reprise.

J'ai entendu que, pour aider leur club, des officiels pourraient partager leurs données mobiles, utiliser leur matériel informatique personnel, ... Qu'advient-il en cas de bris ou de vol ? Quelle assurance interviendra ? Personne n'est à l'abri d'un ballon qui atterrit violemment sur la table (mes lunettes en savent quelque chose...).

En conclusion, je crains qu'il soit un peu précipité de mettre en œuvre la feuille électronique **à tous les niveaux** de la compétition dès la reprise et que le **délai** d'adaptation accordé jusqu'au 1^{er} janvier 2022 soit trop court.

Dans le meilleur des mondes, tout ira pour le mieux, mais tout le monde n'y vit pas...Merci de votre attention.

Jean-Pierre Delchef (président) : nous sommes toujours dans une période transitoire puisque vous avez lu la décision du conseil d'administration de permettre soit l'utilisation de la feuille papier ou électronique jusqu'au 31/12/2021, ce qui nous permettra de pouvoir répondre aux questions des clubs et perfectionner l'utilisation de la feuille de match électronique.

L'option retenue est de commencer avec une version de base, perfectible. Nous avons une réunion mercredi avec nos partenaires informatiques qui avancent vers l'élaboration d'un outil performant. Nous sommes convaincus que le report de la première journée de championnat au 26 septembre nous permettra de proposer un système abouti.

Pour pouvoir répondre à tes autres interrogations, je te propose de les transmettre par courrier et nous y répondrons point par point. L'informatique avance on ne peut pas s'en passer et nous avons bien pris note de la motivation de l'abstention. Quant aux votes contre, il appartient à tout un chacun d'apprécier le travail effectué mais travail il y a eu.

2.3. Rapport annuel de la commission formation des entraîneurs

Pas de question

VOTES	6	8	7	2	4	27
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	6	8	1	2	4	21
<i>Contre</i>	0	0	6	0	0	6
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité simple >48</i>					Résultat	OUI

3. Rapports annuels des différents départements régionaux et approbation

Jean-Pierre Delchef (président) :

3.1. Rapport annuel du secrétaire-général 2020-2021

Pas de questions

VOTES	6	8	7	2	4	27
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	6	8	7	2	4	27
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité 2/3 >18</i>					Résultat	OUI

3.2. Rapport annuel du trésorier général 2020-2021

Pas de questions

VOTES	6	8	7	2	4	27
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	6	8	7	2	4	27
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité simple >14</i>					Résultat	OUI

3.3. Rapport annuel du département Championnat 2020-2021

Jean-Marie Raquez (Hainaut) : je voulais parler du règlement jeunes qui allait être proposé, notamment concernant les séries élites

Jean-Pierre Delchef (président) : on en a parlé au mois de mars. Tu veux parler d'une décision prise au mois de mars ?

Jean-Marie Raquez (Hainaut) : je vais m'abstenir et je voudrais justifier

Jean-Pierre Delchef (président) : si tu n'as pas de question, je te propose de justifier ton abstention plus tard, après le vote

Jonathan Sauvey (Luxembourg) : je voulais parler du calendrier, mais je le ferai plus tard

VOTES	6	8	7	2	4	27
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	6	0	4	2	4	16
<i>Contre</i>	0	7	3	0	0	10
<i>Abs.</i>	0	1	0	0	0	1
<i>Majorité simple >14</i>					Résultat	OUI

Jean-Marie Raquez (Hainaut) : Motivation abstention : vous avez pu constater que le vote du Hainaut est fait par rapport au règlement de compétition des jeunes régionaux.

Notre volonté n'est pas de se démarquer des autres provinces mais de tenter une approche plus constructive. Selon l'implication de ce règlement jeunes, nous avons la crainte que cela aura un impact sportif très négatif pour les tous clubs de l'AWBB, y compris ceux des autres provinces.

A cause de la situation sanitaire, des équipes de jeunes n'ont pas eu l'occasion de s'exercer cette saison. Est-il opportun d'organiser cette compétition avec de telles contraintes, qui va changer la façon dont les clubs vont vivre la saison prochaine ? En sachant que certains clubs hésitent encore à participer à ce championnat élite. Après avoir regardé la composition des équipes, la question est la suivante : est-ce un règlement régional ou interprovincial ? On devrait avoir des séries un peu plus mixées. Est-ce qu'on veut favoriser des provinces par rapport à d'autres ? N'y aura-t-il pas une concurrence malsaine entre les provinces ? Au niveau de l'application du règlement et de la sélection des équipes et au travers d'une dérogation accordée par le conseil d'administration, on a pu constater qu'un club de Bruxelles Brabant Wallon a pu s'inscrire dans le championnat, ce qui a été refusé à un club du Hainaut.

En conclusion, l'idée n'est pas d'être critique mais d'augmenter la qualité de notre sport et notamment pour les jeunes. On nous dit que ce sont des gens de terrain qui ont élaboré ce règlement mais ici, je parle au nom de gens de terrain, qui nous ont rapporté leurs craintes et leur ressenti.

Marèse Joliet (conseil d'administration) : on n'a pas privilégié de provinces au départ.

Les séries ont été faites en partant du principe qu'on ne jouait plus en jeunes régionaux depuis deux saisons. On a remarqué que les joueurs avaient changé. Les têtes de séries n'étaient plus du tout les mêmes qu'il y a deux ans.

Donc au départ, on a privilégié le nombre de kilomètres, surtout vis-à-vis des parents qui assurent les déplacements, c'était une raison écologique aussi. C'est pour ça que les séries étaient formées de manière plus 'inter provinciales', pour le kilométrage. Les clubs ont réagi en disant que ce n'était pas ce qu'ils voulaient.

Ils ne voulaient pas de 'super provinciales'. On a donc fait un second tirage au sort en gardant les têtes de série comme telles et les autres équipes ont été tirées au sort. Donc les séries ne sont plus interprovinciales. Evidemment, étant donné qu'il y a plus de clubs dans le Hainaut et à Liège, il y a forcément plus d'équipes de ces provinces dans une même série.

Quand le classement sera fait à la mi-championnat, la donne sera complètement différente et les séries seront constituées par classement. Et pour le championnat prochain, ce sera la même chose.

Pour répondre au privilège du club de Bruxelles Brabant Wallon, j'en assume entièrement la responsabilité. Ce n'est pas une dérogation mais c'est moi qui commis une erreur. Après l'assemblée générale du 27.03.20, j'ai envoyé les listes d'équipes aux clubs qui pouvaient s'inscrire pour la saison prochaine. Le FBI a inscrit des U16 et U18, alors qu'ils ne pouvaient pas et j'ai oublié de les retirer de la série. Je ne pouvais pas faire payer un club alors qu'il s'agissait d'une erreur de ma part.

Pour le club du Hainaut, c'est totalement différent. C'est une nouvelle équipe qui voulait intégrer les U17

La meilleure manière de faire, c'est de commencer en U14, et de suivre toute la filière. C'est certainement une très bonne équipe, je n'en discute pas mais ce n'est pas de la formation. Il s'agit ici d'aller chercher des joueuses dans d'autres clubs. Et les autres clubs se sont insurgés contre cette inscription. Depuis le départ, on a toujours dit non malgré tous les mails reçus et tous les appels téléphoniques. Ça en devenait presque du harcèlement. Vous parlez de ce club là mais d'autres clubs du Hainaut se sont vu refuser l'accès en régionale et ceux-là vous n'en parlez pas. Parmi toutes les provinces, il y a une bonne dizaine de clubs à qui on a dit 'non'.

Jean-Pierre Delchef (président) : je me permets de rappeler que l'action d'un département est validée par le conseil d'administration et on fait fi de l'identité des clubs en la matière et on évite de faire des amalgames entre une erreur rectifiable et une dérogation, au sens tel que vous le connaissez.

3.4. Rapport annuel du département Coupes 2020-2021

Pas de questions

VOTES	6	8	7	2	4	27
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	6	8	3	2	4	23
<i>Contre</i>	0	0	4	0	0	4
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité simple >14</i>					Résultat	OUI

3.5. Rapport annuel du département Arbitrage 2020-2021

Pas de questions

VOTES	6	8	7	2	4	27
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	6	8	1	2	4	21
<i>Contre</i>	0	0	6	0	0	6
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité simple >14</i>					Résultat	OUI

3.6. Rapport annuel du département Détection & Formation jeunes 2020-2021

Pas de questions

VOTES	6	8	7	2	4	27
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	6	8	1	2	4	21
<i>Contre</i>	0	0	6	0	0	6
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité simple >14</i> Résultat						OUI

3.7. Rapport annuel du département 3 X 3 2020-2021

Pas de questions

VOTES	6	8	7	2	4	27
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	6	8	1	2	4	21
<i>Contre</i>	0	0	6	0	0	6
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité simple >14</i> Résultat						OUI

3.8. Rapport annuel du département Mini-Basket 2020-2021

Pas de questions

VOTES	6	8	7	2	4	27
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	6	5	1	2	4	18
<i>Contre</i>	0	1	6	0	0	7
<i>Abs.</i>	0	2	0	0	0	2
<i>Majorité simple >14</i> Résultat						OUI

Pas de justification pour les abstentions

3.9. Rapport annuel du département Relations CP-CDA 2020-2021

Pas de questions

VOTES	6	8	7	2	4	27
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	6	8	1	2	4	21
<i>Contre</i>	0	0	6	0	0	6
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité simple >14</i> Résultat						OUI

3.10. Rapport annuel du département Corpo- Handi 2020-2021

Pas de questions

VOTES	6	8	7	2	4	27
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	6	8	3	2	4	23
<i>Contre</i>	0	0	4	0	0	4
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité simple >14</i>					Résultat	OUI

3.11. Rapport annuel du département promotion & événements 2020-2021

Pas de questions

VOTES	6	8	7	2	4	27
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	6	8	1	2	4	21
<i>Contre</i>	0	0	6	0	0	6
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité simple >14</i>					Résultat	OUI

3.12. Rapport annuel du département communication & media 2020-2021

Pas de questions

VOTES	6	8	7	2	4	27
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	6	8	1	2	4	21
<i>Contre</i>	0	0	6	0	0	6
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité simple >14</i>					Résultat	OUI

3.13. Rapport annuel du département juridique 2020-2021

Pascal Henry (Namur) : on sait que vous avez un grand investissement dans les dossiers juridiques, ainsi que de la connaissance. Une seule personne compose le département. J'avais déjà proposé mes services, je les repropose.

Jean-Pierre Delchef (président) : il y a une question de légitimité et de conflit d'intérêt à demander la collaboration de parlementaires au sein du département juridique. Ensuite, des contacts ont été pris avec des avocats intéressés par le sport. Mais là, le problème qui se pose, concerne le mandat de bénévole. Et donc si sollicite un avis juridique, ce sera payant. Le conseil d'administration doit de toute façon valider les propos du département juridique. Rien n'empêche d'évoluer mais il faut pouvoir contrôler le pour et le comment.

Jean-Marie Raquez (Hainaut) : je voudrais intervenir en complément et par rapport à ce que disait Pascal Henry. Je sais bien que les services d'avocats sont payants. Ne serait-il pas intéressant de faire une sorte de « short list » d'avocats pour pouvoir contacter quelqu'un directement en cas de problème ?

Jean-Pierre Delchef (président) : l'élaboration d'une « short list » ne résout pas le problème du caractère payant et on peut se demander quel est l'intérêt de payer dans certaines matières l'avis d'un avocat. Je vais vous citer deux exemples : un dossier devant la CBAS. Cela m'a pris 25 heures pour expliquer à des non basketteurs la structure de notre fédération et j'ai soumis la défense des intérêts de l'AWBB. Nous avons gagné l'affaire. Ça n'a coûté aucun euro.

Il y a quelques années, nous avons pris un avocat pour une autre affaire, la qualification d'une joueuse de Namur. On a perdu, ça nous a coûté 5.000 euros. Il faut faire la balance entre les avantages et les inconvénients. On a l'avantage de ne pas avoir trop de différends judiciaires.

La position du conseil d'administration est de ne pas avoir d'avocat et intégrer un parlementaire dans le département n'irait pas. Cela fait 20 ans que l'on travaille de cette manière-là mais si vous voulez le faire autrement, on peut y réfléchir.

Le fait d'intégrer des parlementaires dans ce département aurait comme conséquence que vous deviendriez juge et partie. Je vous vois mal défendre une décision prise dans ce département, devant vos collègues de l'assemblée générale. Et quand je vois les votes d'aujourd'hui, je reste interrogatif en la matière.

Plus de questions.

VOTES	6	8	7	2	4	27
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	6	8	1	2	3	20
<i>Contre</i>	0	0	6	0	1	7
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité simple >14</i>				Résultat		OUI

Jean-Pierre Delchef (président) : On pourrait si nous étions mauvais perdants regretter les votes négatifs relatifs à l'approbation de certains rapports d'activité, on ne va pas le faire.

On va y être attentif en interne mais aussi au niveau de l'assemblée générale. Il y a plus de votes négatifs quand il n'y a eu pas d'activités. Cela veut donc dire que, quand on travaille, on travaille bien. Il y a des votes négatifs politiques. Est-ce que c'est comme ça que l'on peut avancer ? Il y a des votes, plus subtils, par la voie de la formulation d'une d'abstention.

Un groupement parlementaire qui s'abstient pour prendre la parole, c'est astucieux.

Mais je me pose la question de savoir si c'est comme cela que l'on peut avancer. N'est-il pas plus utile, comme on vous le suggère, trois semaines à l'avance, de nous envoyer vos questions de fond, afin de pouvoir vous fournir des réponses ? Et certainement pas, le cas échéant, de revenir sur des décisions qui ont été prises mais de pouvoir rectifier modifier, amender des décisions pour l'avenir.

En conclusion, je reste persuadé que la procédure de travail doit être revue et on va s'y atteler à partir du 01.07.21.

4. Approbation des conventions et nominations faites par le conseil d'administration

Jean-Pierre Delchef (président) : : pas de nomination mais une question de fond posée dans les délais et qui portait sur la convention entre l'ILBB et l'AWBB.

Nous avons eu une réunion avec le président de l'ILBB le 25.05.21 et avons entendu les propositions de modifications. La convention a été validée par le conseil d'administration après quelques amendements effectués par le département juridique. Le texte tel qu'amendé a été approuvé par l'ILBB le 09/06. Et ce texte consolidé sera envoyé le 01/07.

Quant à savoir si ce genre de convention doit être publiée, je me demande s'il ne serait pas plus judicieux de la publier en date du 01/07/21, suite à la décision finale du conseil d'administration dont la dernière réunion se tiendra le 29/06/21.

Michel Lejeune (Liège) : merci pour les réponses

5. Interpellations et motions de confiance (néant)

6. Interprétation de la commission législative (néant)

7. Mise à jour des statuts de l'ASBL et du ROI, par urgence (néant)

8. Approbation de l'article PA32

8.1. Composition de l'assemblée générale de l'AWBB

Jean-Pierre Delchef (président) : ce point vise la composition de l'assemblée générale. La proposition du conseil d'administration, c'est de reprendre les paramètres de la saison 20-21, à savoir le nombre de clubs qui avaient terminé la saison 19-20.

Pas de questions

VOTES	6	8	7	2	4	27
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	6	8	7	2	4	27
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité simple >14</i>					Résultat	OUI

Par conséquent, les assemblées générales de la saison 2021-2022 seront composées comme suit :

Liège : 9 parlementaires

Hainaut : 8 parlementaires

Bruxelles Brabant wallon : 6 parlementaires

Namur : 4 parlementaires

Luxembourg : 3 parlementaires

9. Approbation de l'application des articles PF10 et PF18

9.1. Proposition du conseil d'administration pour la saison 2021-2022

Michel Collard (trésorier général) : nous avons repris les modifications statutaires votées par les différentes assemblées générales depuis l'année passée.

L'assemblée du 21.04.20 avait décidé de l'indexation de la licence collective. Cette décision n'a pas été revue pas les assemblées suivantes, donc elle est toujours d'application.

L'assemblée générale du 20.06.20 avait pris des décisions pour un an, il faut donc revoir les décisions pour 2021-2022.

En supposant que la saison 21-22 sera normale et complète, il faut donc revenir à ce qui existait avant, c'est-à-dire la perception des licences collectives.

Nous avons reçu une question sur l'indexation, de Bruxelles Brabant Wallon.

L'assemblée générale peut défaire aujourd'hui ce qu'elle a fait en avril 2020, il n'appartient pas au conseil d'administration de modifier une décision de l'assemblée générale. Donc la décision du 21.04.20 est toujours valable.

Yves Van Wallendael (Bruxelles Brabant Wallon) : nous souhaiterions proposer d'annuler l'indexation de l'année dernière dans la mesure où on a décidé, dans le cadre de la pandémie, de ne pas facturer les frais d'inscription donc on voudrait neutraliser les effets de l'indexation durant cette année aussi. On a d'abord fait une annulation totale et maintenant, on reprend une partie de l'indexation, a posteriori.

Michel Collard (trésorier général) : la proposition est donc une indexation d'un an ?

Yves Van Wallendael (Bruxelles Brabant Wallon) : exactement parce que maintenant, on fait une indexation sur deux ans. Alors qu'on a annulé en réalité une des deux années. Je comprends que le conseil d'administration ait appliqué les textes votés. Les coûts ont augmenté pour la fédération mais pour les clubs aussi et je ne pense pas que beaucoup de clubs aient l'occasion d'adapter leur cotisation cette année-ci.

Michel Collard (trésorier général) : les clubs qui reçoivent les subsides de la Région Wallonne ne peuvent de toute façon pas augmenter leurs cotisations. Ils ont dû s'engager à ne pas le faire.

Yves Van Wallendael (Bruxelles Brabant Wallon) : ces subsides servent aux clubs et pas à financer une indexation.

Jean-Pierre Delchef (président) : ce que l'assemblée générale fait, seule l'assemblée générale peut le défaire. Si nous devons résumer l'intervention de Yves, c'est de limiter l'indexation à une seule année.

Michel Collard (trésorier général) : index au 01/07/19 : 109.07. 01/07/20 : 110.16 et la prévision pour 01/07/21 était de 111.15

C'est à peu près la moitié de ce qui avait été calculé. Ce serait la moitié de la somme si on prend l'option d'un an.

Jean-Pierre Delchef (président) : le vote se fera en trois temps :

1. Amendement de BBW
2. Proposition du conseil d'administration
3. Répartition du fonds des jeunes.

1. Votes sur l'amendement BBW limitant l'indexation à une année :

VOTES	6	8	7	2	4	27
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	6	1	7	2	4	19
<i>Contre</i>	0	7	0	0	0	7
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité simple >14</i>				Résultat		OUI

Par conséquent, pour la saison 2021-2022, les montants des licences collectives sont les suivants :

Divisions	Montant	Divisions	Montant	Divisions	Montant
Euromillions league	36.600 €	Reg 1 DD	3.055 €	Prov 1 DD	509 €
TDM1	15.275 €	Reg 2 DD	1.528 €	Prov 2 DD	306 €
TDM2	7.638 €	Prov 1 MM	2.035 €	Prov 3 DD	255 €
TDW	6.110 €	Prov 2 MM	1.018 €		
Reg 1 MM	4.073 €	Prov 3 MM	509 €		
Reg 2 MM	3.055 €	Prov 4 MM	306 €		

2. Proposition du conseil d'administration : pas de vote puisque l'amendement est passé.

3. Votes sur la répartition du fonds des jeunes :

1) 370 € pour le subside de base par équipe de jeunes ;

2) Gratuité des frais d'affiliation, de licence et d'assurance pour les >U10

3) Un montant forfaitaire de 240.000 € à inscrire au budget 2022 pour le fonctionnement des sélections jeunes régionales et nationales ainsi que le fonctionnement du système.

VOTES	6	8	7	2	4	27
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	6	8	7	2	4	27
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité simple >14</i>					Résultat	OUI

10. Approbation de l'application de l'article PM12

10.1. Proposition du conseil d'administration pour la saison 2021-2022

Jean-Pierre Delchef (président) : compte tenu que les travaux relatifs au fonds des jeunes n'ont pas abouti, nous proposons d'adopter les mêmes principes que pour la saison 20-21. Les montants PM12 ne seront payables pour les seniors qu'à la condition d'être inscrit sur une liste PC53 ou équivalente

Gérard Trausch (Namur) : au point 2, cela concerne-t-il les compétitions de coupes aussi ? Certaines provinces parlent de liste pour les coupes

Jean-Pierre Delchef (président) : sur la base de ce qui est proposé, c'est non. Le texte ne parle pas des coupes

Gérard Trausch (Namur) : Namur parle de PC53, mais pas dans les autres provinces.

Yves Van Wallendael (Bruxelles Brabant Wallon) : il n'y a pas de liste de coupes dans notre province. La pratique est différente partout, c'est difficile à appliquer

Michel Collard (trésorier général) : si un club n'aligne pas deux équipes en coupe AWBB, il n'y a pas de liste non plus.

Jean-Pierre Delchef (président) : le plus simple et le moins dommageable est de garder le texte tel que proposé

Plus de questions

VOTES	6	8	7	2	4	27
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	6	8	7	2	4	27
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité simple >14</i>					Résultat	OUI

Décision pour la saison 2021-2022

Lors d'une mutation d'un joueur âgé de moins de 29 ans au 1er juillet de la saison en cours vers un club appartenant à l'AWBB, une indemnité de formation est due par ce club au(x) club(s) formateur(s) du joueur pour autant que celui-ci évolue en senior lors de la saison 2021 - 2022.

Est réputé évoluer en seniors, le joueur qui est

- soit repris sur une liste PC 53 pour évoluer dans les compétitions organisées par l'AWBB
- soit sur une liste de joueurs pour évoluer dans les compétitions organisées par Basketball Belgium
- soit sur une sur une liste analogue de la PBL.

Les clubs seront tenus de rédiger une des listes reprises ci-dessus pour chacune des équipes qui évoluera en championnat.

Cette indemnité de formation est calculée au prorata du nombre de saisons de formation passées au sein du (des) club(s) formateur(s) depuis les affectations successives du joueur.

La désaffiliation ordinaire (membre barré des listes) suspend le droit à l'indemnité de formation qui sera réactivée par une nouvelle affectation, uniquement si le joueur est aligné au niveau senior, quel que soit le club où le membre est réaffecté.

En cas de désaffiliation administrative visée à l'article PM 9, le droit à l'indemnité de formation est maintenu pour autant que le joueur évolue en senior aux conditions précisées ci-dessus.

La Trésorerie générale de l'AWBB se charge des opérations comptables par la voie du compte courant des clubs concernés. Au terme de la saison 2021-2022, tous les joueurs mutés et non repris sur une liste PC 53 séniores réintègrent le patrimoine du club qu'ils ont quitté en mai 2021. »

11. Admission, démission, fusion, radiation de clubs et de membres

Jean-Pierre Delchef (président) : nous avons reçu une intervention de Liège concernant la fusion entre Sainte-Walburge et Liège Basket.

Liège Basket est actuellement en procédure de réorganisation judiciaire, les créanciers ont dû marquer leur accord sur les dettes pour permettre l'activité.

Un plan d'apurement a-t-il été décidé et si oui, le club de Sainte Walburge reprend-il ce plan d'apurement ? Pas à l'heure actuelle. C'est un peu plus complexe que cela mais j'y reviendrai plus tard

Concernant les garanties : statutairement parlant, le club absorbant acquiert les droits et obligations du club absorbé.

Nous donnons la confirmation que le club de Liège Basket a reçu ses factures, comme tous les autres clubs.

Michel Collard (trésorier général) : oui, le club a reçu ses factures et les a payées. J'ai reçu hier soir une réponse du secrétaire général de l'asbl Fléron Liège Basket mais je n'en n'ai pas encore fait part au conseil d'administration donc je ne sais pas si je peux en parler à l'assemblée générale ?

Jean-Pierre Delchef (président) : je propose de revenir là-dessus puisque ce point n'est pas clos et que le conseil d'administration n'a pas encore pu prendre position sur ce courrier.

Michel Collard (trésorier général) : c'est un courrier de l'avocat qui gère la réorganisation judiciaire donc je vais en faire part au conseil d'administration d'abord.

Jean-Pierre Delchef (président) : donc hier c'était non et lundi, ce sera oui. La question 5 est de ce fait un peu prématurée

Michel Collard (trésorier général) : je voudrais ajouter qu'il s'agit d'une fusion de matricules et pas d'asbl.

Jean-Pierre Delchef (président) : on a constaté que la commission des licences de la Probasket League a accordé sa licence à la nouvelle structure, leur permettant d'entamer le championnat en division 1 nationale messieurs.

Nous avons demandé accès au dossier, au travers d'une copie ou d'un complément d'information afin d'aborder la prise de position de l'AWBB mais n'avons pas eu de réponse. Mais je suppose que la question est liée à la réponse reçue par Michel hier et que l'on y verra un peu plus clair dans les prochains jours. Quoiqu'il en soit, c'est le second club de l'élite qui est en procédure de réorganisation judiciaire et donc il appartiendra à toutes les instances fédérales d'examiner la situation et de faire attention à cela.

Michel Lejeune (Liège) : on reste quand même dans le flou, je comprends que le conseil d'administration doive examiner le courrier qui vient d'arriver avant de nous en faire part. On se réjouit de voir les réponses finales. Je rappelle que les dettes fédérales sont liées au matricule du club absorbé et reviennent au club absorbant.

Michel Collard (trésorier général) : je pense que nous avons un vide au niveau des structures des sociétés. Notre règlement ne reconnaît que les clubs et la justice ne reconnaît que les asbl et rien dans nos règlements par rapport à la structure juridique d'un club. On devra peut-être modifier nos règlements au vu de ce dossier spécifique. Et ce n'est pas le seul cas d'asbl qui gère un club qui porte un autre nom. Il y a même des asbl qui gère des clubs d'autres disciplines sportives.

Yves Van Wallendael (Bruxelles Brabant) : je ne comprends pas trop bien ce qu'on nous demande exactement. Voter sur une fusion de quoi ou de qui. Ce n'est pas très clair pour moi. Je ne vois pas comment on pourrait voter à ce stade-ci si on n'a pas tous les éléments. Il est difficile de prendre position à ce stade

Jean-Pierre Delchef (Bruxelles Brabant Wallon) : comme vous avez pu le lire dans les procès-verbaux, le conseil d'administration pouvait valider la fusion sous réserve de l'accord du tribunal, que l'on n'a toujours pas reçu. Vous pouvez voter l'ensemble des points, à l'exception de la fusion entre RBC Sainte-Walburge et Liège Basket. Il appartiendra au conseil d'administration de prendre ses responsabilités en la matière. J'ai attiré l'attention de Basketball Belgium et de la Pro Basket League sur cette situation mais on a fait peu d'échos à ma demande d'attention particulière.

Pascal Henry (Namur) : je suis dans le doute et je pense que dans les circonstances actuelles, nous ne pouvons pas prendre de décision sur ce dossier-là donc je rejoins ce que tu as proposé il y a quelques instants.

Votes sur le point 11 à l'exception de la fusion entre Sainte-Walburge et Liège Basket :

VOTES	6	8	7	2	4	27
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	6	8	7	2	4	0
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité simple >14</i>					Résultat	OUI

12. Elections

12.1. Elections des membres au conseil d'administration

Jean-Pierre Delchef (président) : le conseil d'administration se réjouit de constater que la gestion de l'AWBB connaît un intérêt croissant de ses membres. Nous allons donner la parole aux candidats

Pascal Henry (Namur) : question concernant la procédure. L'anonymat des votes est-il garanti et en même temps, on permet à des personnes faisant partie d'une province de vérifier ?

Jean-Pierre Delchef (président) : Ce n'est pas un membre d'une province mais un membre du Conseil Judiciaire Régional qui sera chargé de vérifier et valider les votes

Michel Collard (trésorier régional) (sortant et rééligible) : je me représente certainement pour la dernière fois. Je ne vais pas épiloguer sur ce que j'ai fait, vous me connaissez suffisamment

Patrick Flament : ma présentation sera courte également. Faisant suite à l'appel du conseil d'administration de compléter ses rangs, je mets à sa disposition mes compétences et ma disponibilité. Compétences au niveau

des activités nationales et internationales. Elu par l'assemblée générale de la FIBA pour faire partie de la commission technique de la FIBA et ayant fait partie de la commission informatique de l'AWBB, je souhaiterais voir le projet aboutir.

L'AWBB devra relever de nouveaux défis et collaborer au sein du conseil d'administration me permettra de contribuer à son développement. C'est un souhait que je désire réaliser pour le bénéfice du plus grand nombre

Pierre Thomas : j'ai un peu anticipé les choses pour éviter d'alourdir l'assemblée générale.

Ma candidature est surtout un signal pour montrer qu'un jeune peut aussi s'engager. Mes compétences au sein du comité provincial du Hainaut résident dans la confection du calendrier, l'organisation des coupes et aussi dans le domaine de l'informatique. J'espère compter sur votre soutien lors cette assemblée.

Jean-Pierre Vanhaelen : voilà plus de 15 ans que je vous côtoie dans les différentes instances de l'association : plusieurs années en qualité de parlementaire et un mandat de 5 ans au sein du conseil d'administration.

Vous savez de quoi je suis capable et vous connaissez certainement, mes défauts.

J'ai été sur le terrain, puis au bord du terrain et enfin dans les salles de réunions.

Les défis sont nombreux. Je viens encore d'entendre que nos statuts doivent être mis à jour. Comme le code Napoléon, ils ne sont pas en phase avec le monde actuel.

Je m'engage évidemment à tenir compte de toutes les remarques positives formulées pour améliorer mon comportement et mon activité au niveau du conseil d'administration si vous m'écrivez.

Quand on aime le basket, on a toujours 20 ans et les 20 ans de l'AWBB, on arrivera à les fêter dignement.

Dans la presse de ce matin, j'ai lu que la Ministre des sports allait assister à l'assemblée générale du foot et je mets au défi notre président de convier la ministre à la prochaine assemblée.

Jean-Pierre Delchef (président) : je donne la parole à Bernard qui va expliquer la procédure. Bien sûr, Pierre Thomas se retire de l'organisation du scrutin.

Bernard Scherpereel (secrétaire général) : chacun recevra un mail (deux pour ceux qui ont une procuration). Les votes sont garantis anonymes et la procédure sera contrôlée par André De Leener, membre du conseil judiciaire régional.

Pascal Henry (Namur) : désolé mais je n'entends pas de réponse qui me rassure. Je repose donc les deux questions qui me préoccupent : la garantie sur l'anonymat et le contrôle des votes.

Si j'ai bien compris, personne de l'assemblée ne peut vérifier la validité des votes. Je remercie Mr De Leener mais il n'est pas mandaté par l'assemblée. Et sur anonymat, je n'ai pas bien compris. Dans certaines organisations, on fait appel à des sociétés spécialisées quand il s'agit de votes de personnes. Je ne comprends pas comment le système que vous utilisez peut garantir l'anonymat. Quand j'envoie un mail, ce n'est pas anonyme.

Bernard Scherpereel (secrétaire général) : des systèmes de votes anonymes, il y en a de toutes sortes et il faut pouvoir faire confiance.

Le système a été testé et approuvé et on peut faire confiance de même qu'à Mr De Leener, qui sera là pour valider. Peut être mieux de faire venir 3 ou 4 membres, je n'en sais rien mais habituellement, cela se fait avec un membre d'un conseil judiciaire, habilité pour cela. De toutes façons, Mr De Leener ne verra pas non plus qui a voté. Nous n'aurons accès qu'aux résultats, sans aucun détail sur l'identité des votants et leur vote.

Jean-Pierre Delchef (président) : on garantit l'anonymat, nous on ne voit que s'il y a un vote de fait. C'est tout. Nous avons opté pour cette solution pour éviter que Véronique, Pierre, Bernard ou moi ne soyons pas concerné par la procédure. Vous avez reçu l'ordre du jour et aucun membre n'a souhaité venir à Bruxelles. La province de Liège a utilisé ce système et cela n'a posé aucun problème.

Pascal Henry (Namur) : je ne suis pas rassuré. J'entends bien Bernard et je fais confiance aux personnes sinon je ne serais pas là. Mais dans une démocratie, on garantit, pour être certain qu'il n'y ait aucune pression sur aucun vote, que personne ne puisse contrôler ce vote. Je reconnais que le dispositif auquel j'ai fait référence est un dispositif payant. Le système choisi ne prévoit pas cela, et il y a des personnes qui vont pouvoir retracer les votes.

Jean-Pierre Delchef (président) : la garantie de l'anonymat est acquise. On a testé le système et on a pu constater que ça fonctionnait parfaitement.

Pascal Henry (Namur) : j'ai des craintes car les votes font suite à des élections antérieures ainsi qu'à des propositions de modifications statutaires, ce qui ne facilite pas la sérénité de nos débats. Est-ce que monsieur De Leener peut nous confirmer la fiabilité du système et qu'il ne peut pas faire de lien entre les votes reçus et leur provenance ?

André De Leener (scrutateur) : nous avons, dans la province de Bruxelles Brabant Wallon, utilisé le même système et nous n'avons eu aucun problème.

Bernard Scherpereel (secrétaire général) : si cela peut vous rassurer, on peut partager l'écran avec les votes pour que vous voyez en temps réel ce qui se passe

Les mails pour voter sont envoyés à tous les parlementaires

André de Leener annonce qu'il y a bien 27 votes enregistrés et fait part des résultats

Michel Collard : 22 voix pour – 3 contre – 2 votes blancs (réélu)
Patrick Flament : 7 voix pour – 17 contre – 3 votes blancs (non élu)
Pierre Thomas : 22 voix pour – 2 contre – 3 votes blancs (élu)
Jean-Pierre Vanhaelen : 19 voix pour – 6 contre – 2 votes blancs (élu)

Pascal Henry (Namur) : je n'ai probablement pas bien entendu mais pour moi il n'y a pas le nombre de votes. J'ai même cru comprendre qu'il y avait des abstentions mais normalement, on ne peut pas s'abstenir donc je ne comprends pas bien.

Jean-Pierre Delchef (président) : on peut s'abstenir : un vote blanc est un vote émis. Il y a des votes pour, des votes contre et par déduction, ce qui n'est ni pour ni contre, est blanc et donc retiré du nombre de votes émis.

Je tiens à remercier les 4 membres de l'AWBB qui ont posé leur candidature. C'est un acte responsable, important et synonyme de la démocratie dans notre fédération. Nous en prenons acte et félicitons les 3 membres élus par l'assemblée générale de ce jour.

13. Championnats 2021-2022

Jean-Pierre Delchef (président) : vous aurez compris qu'il n'y a pas de texte concernant la R1 messieurs, ce point ayant été débattu fort récemment et après l'envoi des documents. Une des questions légitimes est de savoir si ce point doit être soumis aux votes ou pas, on le met à l'ordre du jour de manière habituelle. On verra cela avec la réforme.

- 13.1. Tableau des montées et descentes en régionale
- 13.2. Compétition régionale dames régionale 1 : play-off.
- 13.3. Compétition régionale dames régionales 2 : play-off
- 13.4. Compétition régionale R1 messieurs
- 13.5. Compétition régionale messieurs 2 : play-off

Jean-Pierre Delchef (président) : avec accord de l'assemblée nous votons les 5 documents en bloc :

VOTES	6	8	7	2	4	27
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	6	8	7	2	4	27
Contre	0	0	0	0	0	0
Abs.	0	0	0	0	0	0
Majorité simple >14				Résultat		OUI

14. Formulation de propositions constructives pour une promotion de la gestion de l'Association (néant)

15. Nouvelles de Basketball Belgium

15.1. Nouvelles du conseil d'administration et de ses départements

15.2. Présentation des modalités des championnats nationaux 2021 - 2022

Jean-Pierre Delchef (président) : le système de licence est confirmé pour la saison 21-22 et va enfin aboutir.

Une nouvelle formule pour la Coupe de Belgique Messieurs qui permettra aux meilleurs clubs AWBB de pouvoir accueillir un club de l'élite nationale a été approuvée.

Bernard, Pascal et moi représentons l'AWBB au conseil d'administration, Patrick Flament est président du département arbitrage. Marèse Joliet et Jean-Pierre Mespouille sont membres du département championnat. Tout a été fait pour que nous puissions reprendre nos activités dans les plus brefs délais.

Pascal Henry (Namur) : je voudrais dire un petit mot sur Basketball Belgium.

Les décisions étaient difficiles et dans la situation actuelle, des décisions ont dû être prises en urgence. La FIBA a réorganisé les championnats internationaux de jeunes et Basketball Belgium s'est inscrit à seulement quelques catégories, en U20 et U16 Women et Men.

Chaque fois les discussions autour du staff sont compliquées et notamment, la désignation des coaches. Cette année encore plus, étant donné que les places sont encore plus rares.

Lors de la dernière réunion du conseil d'administration de ce lundi, la situation n'a pas été évoquée et mardi, on a reçu un mail en nous demandant de nous prononcer en urgence sur les staffs. Est-ce qu'on ne pourrait pas être plus vigilant à l'avenir ?

Pour l'année prochaine, je souhaiterais que l'on en reparle sereinement parce que je pense aussi que l'on passe à côté de personnes qui sont très valables, qui ont des références en termes de formation des jeunes et qui l'ont prouvé depuis très longtemps. Et parce que je pense aussi qu'il y a derrière cela des questions de personnes.

C'est bien humain mais il y a certainement de la rivalité entre certains clubs et le centre de formation de l'AWBB. Et je trouve que ce sont des questions qui devraient pouvoir être abordées plus sereinement donc je me permets d'insister pour que l'AWBB ait une position plus valorisante pour ceux qui ont prouvé leurs compétences à ce niveau-là et qui peuvent assumer leurs responsabilités au niveau des équipes nationales de jeunes.

Jean-Pierre Delchef (président) : il s'agit ici d'un point informatif et qui donc ne doit pas susciter de débats à l'assemblée, j'ai réagi officiellement à cette manière de procéder et ai demandé à ce que ce soit revu. Les circonstances ne nous ont pas facilité la tâche, compte tenu d'un nombre important de désistements. Je reviendrai avec ma proposition de modification de procédure de travail en ce qui concerne aussi les équipes nationales lors de la première assemblée générale de Basketball Belgium afin de respecter les statuts de celle-ci. Sur la remarque de fond, on pourra en débattre au sein du conseil d'administration de Basketball Belgium dans les prochains délais.

16. Divers

Jean-Pierre Delchef (président) : pas de divers.

Avant de conclure l'assemblée générale, je tiens à vous remercier pour votre participation.

Même si nous sommes convaincus que la prochaine fois, on sera en présentiel et que les échanges seront plus productifs et plus collaboratifs qu'actuellement. La difficulté d'organiser une telle assemblée générale n'aura échappé à personne.

Indépendamment de celle-ci, l'AWBB a continué à fonctionner et à vous présenter des projets dont la formation des entraîneurs à distance, le projet de relance mini basket, les nouvelles compétitions 3X3 en ce compris la coupe et l'ambition revoir la gestion de nos clubs.

Les résultats des votes sont parfois étonnants et il vous appartient d'adopter une politique de vote, nous pouvons au conseil d'administration, en tenir compte.

Merci de votre présence et de votre participation.

L'assemblée générale se termine à 12h15.



Jean-Pierre Delchef
Président



Bernard Scherpereel
Secrétaire général